

Le 20 juin 2008

Section canadienne
Commission mixte internationale

Ottawa (Ontario)

Objet : Mémoire de la Ville de Montréal sur le projet d'ordonnance
d'approbation pour le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent

Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que nous vous transmettons les versions française et anglaise du mémoire de la Ville de Montréal sur le projet d'ordonnance d'approbation pour le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent de la Commission mixte internationale.

Le document a fait l'objet d'une adoption par le comité exécutif lors de sa réunion du 18 juin dernier (résolution CE08 1144), également jointe aux présentes.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter madame Annick Le Floch, chef de division Planification et suivi environnemental, par téléphone ou par courrier électronique

Veuillez accepter, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'environnement et du développement durable,


Chantal I. Gagnon

Pièces jointes : Mémoire et résolution

**MÉMOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL PRÉSENTÉ À
LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE
DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES MENÉES POUR
L'EXAMEN DE L'ORDONNANCE D'APPROBATION POUR LE LAC ONTARIO ET LE
FLEUVE SAINT-LAURENT**

Le 5 juin 2008

MÉMOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL PRÉSENTÉ À LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES MENÉES POUR L'EXAMEN DE L'ORDONNANCE D'APPROBATION POUR LE LAC ONTARIO ET LE FLEUVE SAINT-LAURENT

MONTRÉAL, UNE ÎLE

Montréal doit sa vitalité et son rayonnement à sa localisation le long du fleuve Saint-Laurent au confluent de la rivière des Outaouais, aux pieds des rapides de Lachine et du lac Saint-Louis. Les activités liées au Fleuve sont d'une importance capitale pour l'économie et le transport des marchandises. De plus, la presque totalité des besoins en eau de l'île de Montréal sont comblés par le Fleuve. Les rejets d'eaux usées, une fois traités, y sont également rejetés. Parfois puissants, parfois fragiles, les écosystèmes du Saint-Laurent ont été gravement affectés par la pollution au cours du dernier siècle. Heureusement, de multiples initiatives mises en place depuis les cinquante dernières années ont permis d'améliorer grandement la qualité de l'eau qui y coule.

Devant les constats découlant des multiples usages du Fleuve, de sa fragilité et de son importance, Montréal adopte le 22 mars 2007, la *Déclaration des maires des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent dans la zone d'influence des Grands Lacs* (CG07 0045), appuyée par près de cinquante municipalités québécoises riveraines. S'engageant à protéger, conserver et améliorer le Fleuve, les municipalités demandent notamment aux gouvernements fédéral et provincial d'écouter leurs voix lorsque des décisions susceptibles d'affecter les divers usages du Fleuve sont prises. Les préoccupations de Montréal concernant le Fleuve sont de plusieurs ordres, priorisées différemment selon divers intérêts. Pour Montréal la municipalité,

l'approvisionnement en eau afin de desservir une population de 1 800 000 habitants demeure une préoccupation majeure. La fréquence et l'importance des périodes d'étiage et les baisses de plus en plus fréquentes des niveaux d'eau modifient les paramètres physico-chimiques de l'eau brute. Des modifications à la filière de traitement de l'eau entraînent d'importantes augmentations de coûts, voire des modifications d'équipements. Par exemple, afin d'optimiser le fonctionnement des équipements, un niveau minimal doit couvrir les principales entrées d'eau brute situées dans le Fleuve. Le déplacement des entrées d'eau brute mobilise d'importantes sommes d'argent qui ne peuvent être affectées à l'entretien et au développement du réseau. Les variations des régimes de précipitations, modélisées dans le contexte des changements climatiques, laissent entrevoir une baisse du niveau de l'eau sur le bassin des Grands Lacs. Une telle baisse entraînerait des périodes d'étiage plus longues et plus sévères sur le Fleuve.

Reconnu à titre d'équipement stratégique déterminant par le Plan de développement économique de la Communauté métropolitaine de Montréal, le Port de Montréal offre l'accès le plus direct, donc le plus économique, aux marchés du centre du Canada et des États-Unis. Dans sa Stratégie de développement économique 2005-2010, la Ville de Montréal s'engage à appuyer la croissance du Port de Montréal afin de lui permettre de conserver ses multiples avantages concurrentiels. De plus, plusieurs installations hydro-électriques de la région (Beauharnois, Les Cèdres, Rivière-des-Prairies) dépendent du niveau des eaux afin d'optimiser leur production.

D'importantes variations des niveaux d'eau, correspondant au cycle naturel crues-étiage, sont bénéfiques pour les écosystèmes situés en bordure du corridor fluvial. Composés de plusieurs types d'habitat, certains secteurs doivent être inondés

Montréal

périodiquement afin de maintenir leur productivité biologique et éliminer certaines espèces colonisatrices indésirables. Par exemple, le centre peu profond du lac Saint-Louis et les rapides de Lachine constituent des écosystèmes complètement différents. Pourtant, tous deux contribuent à leur manière à l'équilibre du système global. Les préoccupations de Montréal de protection et de mise en valeur de la diversité biologique et la diversité des milieux riverains sont inscrites aux plans de protection des milieux naturels, de développement durable ainsi que dans la plupart des outils d'urbanisme actuellement en vigueur.

Longtemps négligée, la mise en valeur des avantages liés à la localisation exceptionnelle de l'archipel montréalais passe par un accès facile aux rives d'un plan d'eau en santé. La récupération des usages de l'eau constitue la principale finalité des programmes d'assainissement et d'aménagement des rives de Montréal depuis les années 1970. La préservation et le développement d'espaces verts en rives, l'aménagement d'accès à l'eau afin de permettre les activités récréatives et de multiples interventions de réappropriation de l'espace riverain, dont les projets de la Société du Havre de Montréal, réaffirment le caractère insulaire de Montréal, la volonté de faciliter l'accès au Fleuve et le souci d'appuyer l'industrie touristique. Depuis la mise en place du réseau d'interception qui achemine les eaux usées de l'île de Montréal à la Station d'épuration des eaux usées, la qualité de l'eau en rives s'est grandement améliorée autour de l'île de Montréal. Divers programmes de surveillance de la qualité de l'eau en rive sont en place afin d'orienter les actions correctives pour améliorer sans cesse la qualité de l'eau permettant ainsi la récupération des usages récréo-touristiques. Une démarche de planification des usages récréatifs en rive s'est amorcée lors du Sommet de Montréal tenu en juin 2002. Appelé le Réseau bleu, diverses interventions sont prévues afin de mettre en lumière l'importance de l'eau

dans la vie des citoyens. Implanté en collaboration avec la Conférence régionale des élus de Montréal, le Réseau bleu permettra d'améliorer l'offre d'activités en rives, de contact avec l'eau, de loisirs nautiques non motorisés, de transport, tout en permettant le développement d'activités culturelles liées. Enfin, la plupart des instruments de planification et d'urbanisme, tant au niveau régional que local, reconnaissent l'importance de protéger et d'aménager des accès aux berges et aux plans d'eau dans la région montréalaise.

LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

L'eau du Fleuve coulant à Montréal provient pour la majeure partie des Grands Lacs; l'autre portion provenant de la rivière des Outaouais. Un organisme de contrôle, appelé la Commission mixte internationale (Commission), est chargé de faire respecter les exigences du *Traité des eaux limitrophes de 1909*, signé par les gouvernements du Canada et des États-unis. Ainsi, tout projet susceptible d'affecter le niveau ou le débit naturel des eaux limitrophes doit fait l'objet d'une approbation par la Commission. Les priorités d'utilisation de l'eau prévues au Traité sont : 1) l'utilisation à des fins domestiques et sanitaires; 2) l'utilisation pour la navigation, et 3) l'utilisation à des fins de production d'énergie et d'irrigation. Dix-sept conseils et groupes de travail, relevant de la Commission, veillent sur l'ensemble des cours d'eau limitrophes allant du Pacifique à l'Atlantique. En juin 1952, les deux gouvernements ont présenté une demande pour réaliser un projet hydroélectrique sur le Fleuve. Une ordonnance comprenant des critères de gestion des fluctuations, les critères à respecter, et un plan de régularisation est alors adoptée puis modifiée en 1956 et en 1963. Depuis ce temps, le plan « 1958-DD », mis en œuvre par le Conseil international de contrôle du fleuve

Saint-Laurent, régularise les eaux entrant dans le Fleuve depuis Cornwall (Ontario). Le barrage Moses-Saunders traverse complètement le lit du Fleuve entre Cornwall (Ontario) et Massena (New York) créant ainsi une barrière complète à l'écoulement naturel de l'eau. Ce barrage constitue le dernier ouvrage en aval traversant le Fleuve d'une rive à l'autre. L'objet de la présente consultation publique porte donc sur un projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance de 1956 actuellement en vigueur et modifiant le plan de régularisation du lac Ontario et du Fleuve.

UNE NOUVELLE ORDONNANCE D'APPROBATION POUR LE LAC ONTARIO ET LE FLEUVE SAINT-LAURENT

À la lumière de l'évolution des intérêts et des variations observées (et à venir) du régime de précipitations, la Commission amorce en 2000 un processus d'examen de l'ordonnance en vigueur, commande *l'Étude internationale sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent* (complétée en 2006) et consulte les deux gouvernements fédéraux sur l'application de nouveaux critères de régularisation. La révision se poursuit en 2008 avec les commentaires du public, ce qui devrait constituer la dernière étape avant la décision de la Commission. **Montréal trouve opportun de réviser le plan de gestion en tenant compte de l'évolution des intérêts (environnement, protection des rives et navigation de plaisance) liés à la gestion des niveaux du Fleuve et des Grands Lacs.**

Ayant déjà exprimé sa position, en septembre 2006, devant le comité consultatif du Groupe d'étude international sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent mandaté par la Commission, **Montréal appuie tout plan de gestion du niveau des eaux qui**

favoriserait son alimentation en eau, la compétitivité du Port de Montréal, le maintien de la diversité biologique, la protection des écosystèmes aquatiques et riverains. Tout plan retenu devra comporter des mesures de protection et de sécurité contre les inondations.

Les enjeux liés au milieu aquatique répertoriés par les diverses unités administratives montréalaises peuvent être regroupés en grands thèmes permettant ainsi d'établir certains principes généraux. **Montréal prône une gestion de l'eau en fonction des principes : de protection de la santé humaine et animale; de protection de la qualité du milieu de vie; de protection des biens, infrastructures; de promotion de l'activité économique ainsi que du développement harmonieux des usages.**

L'Étude internationale sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent retenait trois plans de régularisation appelés : « A+, B+ et D+ » pour lesquels des indicateurs de performance environnementale et économique furent estimés. La Commission exigea par la suite, d'autres plans susceptibles de mieux protéger l'environnement. Deux autres plans furent donc élaborés, soit une variante du plan D+, appelée « Plan 2007 » ainsi qu'une variante du plan B+. Le projet d'ordonnance proposé inclut le « Plan 2007 ». **Montréal souhaite la mise en œuvre d'un plan de gestion présentant les moindres impacts négatifs sur l'environnement, l'économie et la qualité de vie des montréalais.**

Dans les deux ans suivant sa mise en œuvre, le Plan 2007 évoluera vers une variante du plan B+ « *après examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre d'un plan de contrôle et de mesures d'atténuation dans le bassin du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent* » (ordonnance, section G). Or, aucune information portée à notre

connaissance, ne décrit l'ampleur ni la responsabilité des mesures d'atténuation nécessaires pour contrer les effets négatifs du nouveau plan de régularisation. **Montréal exige que toute mesure d'adaptation soit connue et implantée avant la mise en œuvre d'un nouveau plan de régularisation des niveaux du Fleuve.**

Un processus de déviation du plan de régularisation est prévu pour ajuster le niveau du lac Ontario en cas de conditions extrêmes (critère 10 du projet d'ordonnance). Toutefois, aucune disposition similaire n'existe pour la protection du Fleuve en aval du barrage Moses-Saunders. **Montréal demande que tout nouveau plan de régularisation du Fleuve tienne compte et prévoit la mitigation des impacts causés par la variation des niveaux du Fleuve en aval du barrage Moses-Saunders principalement sur les zones inondables et sur la circulation dans certains secteurs du Fleuve. De plus, des protocoles d'intervention doivent être établis et diffusés pour faire face à certaines situations d'urgence.**

Tel qu'indiqué au rapport annuel 2007 de la Commission mixte internationale, plusieurs études sur des sujets susceptibles de produire des impacts sur les niveaux du Fleuve sont présentement en cours. Notons l'*Étude des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent* menée en collaboration par diverses administrations canadiennes et américaines qui porte sur de possibles modifications aux installations de la Voie maritime du Saint-Laurent. En parallèle, l'*Étude internationale des Grands Lacs d'amont* porte sur l'actuel plan de régularisation des eaux qui sortent du lac Supérieur, des débits de la rivière Sainte-Claire et des effets sur le niveau des lacs Michigan et Huron jusqu'aux chutes Niagara. **Montréal juge essentiel d'arrimer l'ensemble des conclusions, études et travaux en cours sur l'ensemble du système Grands Lacs, Voie maritime et fleuve Saint-Laurent afin d'être en mesure d'évaluer les**

impacts de toute modification aux plans de régularisation du système Grands-Lacs – Fleuve-Saint-Laurent.

Outre un plan de régularisation des niveaux d'eau du lac Ontario et du Fleuve, le projet d'ordonnance comporte d'importantes modifications au processus de gouvernance, notamment en créant le Conseil international du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent. Composé de dix membres nommés par la Commission, le Conseil veillera à : 1) gérer le plan de régularisation; 2) établir un comité de contrôle et de gestion adaptative; 3) communiquer avec le public; et 4) effectuer d'autres tâches pour la Commission.

Le nouveau mode de gestion du plan de régularisation prévoit, lors de situations d'apport extrêmement élevés ou faibles, que le Conseil puisse demander à la Commission le consentement de s'écarter des débits prévus en présentant une analyse de la situation sur l'ensemble du système fluvial. Des procédures de gestion des écarts d'urgence, discrétionnaires ou en fonction du « critère 10 de l'ordonnance » sont également proposées. Bien que fonctionnant régulièrement en mode «écart», le plan de régularisation actuellement en vigueur (1958-DD) présente de nombreuses qualités, notamment au chapitre de la souplesse et de l'adaptabilité. De plus, la Commission devra veiller à nommer sur le Conseil, des représentants aptes à évaluer les conséquences des décisions du Conseil sur la portion fluviale. Enfin, tel qu'édicte par la *Déclaration des maires des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent dans la zone d'influence des Grands Lacs*, les municipalités riveraines souhaitent faire entendre leurs voix lorsque des enjeux liés au Fleuve affectent leurs administrations. **Montréal recommande la mise en place d'un mécanisme de gouvernance souple et accessible aux administrations locales, ainsi qu'aux principaux usagers du**

Fleuve de l'ensemble des secteurs concernés, permettant de répondre promptement et efficacement aux variations.

Quant au Comité de contrôle et de la gestion adaptative, il serait composé de 6 à 12 gestionnaires provenant d'organismes gouvernementaux et d'organisations non gouvernementales ayant pour rôle, entre autres, de : 1) rendre compte au public des activités et des résultats obtenus; et 2) proposer au Conseil des recommandations afin de réviser les protocoles de contrôle, les modèles ou le plan de régularisation. Le Conseil veillerait à transmettre (ou non) ces propositions à la Commission. Ne recevant aucun financement pour l'exercice d'activités de contrôle administratif, la Commission compte sur un appui financier des administrations fédérales, étatiques, provinciales, voire des intervenants concernés. Bien que disposée à offrir son entière collaboration dans le but de fournir de l'information et d'établir des relations avec la Commission, le Conseil et le Comité, **Montréal n'entend pas financer le fonctionnement du Comité de contrôle et de la gestion adaptative proposé par la Commission, ni de tout autre instance de régularisation des niveaux du Fleuve.**

CONCLUSION

Montréal reconnaît le besoin d'ajuster le plan de régularisation du Fleuve en fonction des enjeux modernes. D'importantes ressources ont été consacrées à la réalisation, la modélisation, la réflexion d'un projet d'ordonnance et d'un plan de régularisation des niveaux du lac Ontario et du Fleuve. Toutefois, les faibles gains environnementaux annoncés ainsi que le manque de garanties et de précisions au texte de l'ordonnance ne permettent pas à Montréal d'appuyer ou non l'ordonnance et un plan de régulation spécifique. **Malgré toute l'information disponible, de nombreuses questions**



**BRIEF BY THE CITY OF MONTRÉAL PRESENTED TO
THE INTERNATIONAL JOINT COMMISSION
AS PART OF THE PUBLIC HEARINGS ON THE
REVIEW OF THE LAKE ONTARIO—ST. LAWRENCE RIVER
ORDER OF APPROVAL**

June 17, 2008

**BRIEF BY THE CITY OF MONTRÉAL PRESENTED TO THE INTERNATIONAL JOINT COMMISSION
AS PART OF THE PUBLIC HEARINGS ON THE
REVIEW OF THE LAKE ONTARIO—ST. LAWRENCE RIVER ORDER OF APPROVAL**

MONTRÉAL, AN ISLAND

Montréal owes its vitality and influence to its location along the St. Lawrence River at the confluence of the Ottawa River, at the feet of the Lachine Rapids and Lake Saint-Louis. River-related activities are of vital importance to the economy and to goods transportation. In addition, the River supplies almost all of the island's water needs. Wastewater, once treated, is also discharged into the River. At times powerful, at times fragile, the ecosystems of the St. Lawrence have been gravely affected by pollution over the last century. Fortunately, numerous initiatives put in place in the last fifty years have helped to greatly improve the quality of its water.

In acknowledgement of the River's multiple uses, its fragility and its importance, on March 22, 2007, Montréal adopted a declaration by mayors of shoreline municipalities along the St. Lawrence River located in the stronghold of the Great Lakes ("*Déclaration des maires des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent dans la zone d'influence des Grands Lacs*") (CG07 0045), backed by nearly fifty Québec shoreline municipalities. In this declaration, the municipalities commit to protecting, preserving and improving the River, and call on the federal and provincial governments to take their voices into account when making decisions that are likely to affect the River's various uses.

Montréal has a number of concerns about the River, which rank differently according to various interests. For Montréal, the municipality, supplying its 1,800,000 inhabitants with water remains a key priority. The frequency and scope of low-water periods and the increasingly frequent drops in water levels change the physico-chemical parameters of the raw water. Modifications to the water treatment network lead to substantial cost increases, in some cases even requiring alterations to facilities. For example, in order to optimize equipment operation, a minimal level must cover the main raw water entries located in the River. Moving the raw water entries entails significant sums of money, therefore reducing the funds available to maintain and develop the network. Variations in precipitation regimes, according to climate change models, lead us to expect a drop in the water level of the Great Lakes basin. Such a drop would cause longer and more severe low-water periods on the River.

Recognized as a critical strategic facility by the Communauté métropolitaine de Montréal's Economic Development Plan, the Port of Montréal offers the most direct access—and therefore the most economical—to central Canadian and U.S. markets. In its 2005-2010 Economic Development Strategy, the City of Montreal commits to supporting the growth of the Port of Montréal to enable it to maintain its many competitive advantages. In addition, several of the region's hydroelectric plants (Beauharnois, Les Cèdres, Rivière-des-Prairies) depend on the water level to optimize their production.

Significant variations in water levels, corresponding to the natural cycle of highs and lows, are beneficial for the ecosystems located along the river corridor. Composed of several types of habitats, some sectors must be periodically flooded in order to maintain their biological productivity and eliminate certain undesirable colonizing

Montréal

species. For example, the shallow centre of Lake Saint-Louis and the Lachine Rapids are two completely different ecosystems. Yet each contributes, in its own way, to the equilibrium of the overall system. Montréal's concerns of protecting and promoting biological diversity and the diversity of riparian habitats are part and parcel of its policies on the protection and enhancement of natural habitats, its sustainable development plans, and most of the urban planning tools currently in effect.

Long neglected, the development of benefits tied to the exceptional location of the Montréal archipelago depends on easy access to the banks of a healthy body of water. Reviving water uses has been the primary aim of Montréal's riverbank cleanup and development programs since the 1970s. The preservation and development of shoreline green spaces, the development of public accesses for water recreation and the numerous initiatives to reclaim the waterfront—including the projects of the Société du Havre de Montréal—reaffirm Montréal's character as an island and are testimony to a desire to facilitate access to the River and to support the tourism industry. Since an interception network was set up to channel the island of Montréal's wastewater to the wastewater treatment plant, the quality of water along the island's banks has greatly improved. Various programs monitoring water quality are in place to guide corrective actions in order to continually improve the water quality, allowing for the revival of recreational water uses. A planning process for recreational activities along the water began during the Montréal Summit held in June 2002. Called the Blue Network, it proposes various measures to highlight the importance of water in citizens' lives. Set up in collaboration with the Conférence régionale des élus de Montréal, the Blue Network will enable the City to improve its offer of activities along and on the water, including transportation and non-motorized nautical recreation, as well as related cultural activities. Finally, most local and regional planning tools recognize the

importance of protecting and improving public access to the waterfront and to the bodies of water in the Montréal area.

THE INTERNATIONAL JOINT COMMISSION

Most of the River's water flowing at Montreal comes from the Great Lakes, while the rest comes from the Ottawa River. A supervisory body, called the International Joint Commission (the Commission), is charged with ensuring that the requirements of the *1909 Boundary Waters Treaty*, signed by the governments of Canada and the United States, are respected. Thus, any project that could affect the level or natural flow of the adjoining bodies of water must receive approval by the Commission. The Treaty sets the following order of precedence of water uses: 1) uses for domestic and sanitary purposes; 2) uses for navigation; and 3) uses for power and for irrigation purposes. Seventeen boards and several task forces operate under the Commission to monitor all boundary waters from the Pacific to the Atlantic. In June 1952, the two governments presented a request to develop a hydroelectric power project on the River. An order containing criteria for managing water level fluctuations, the criteria to be respected and a regulation plan was adopted and then modified in 1956 and 1963. Since this time, Plan 1958-DD, applied by the International St. Lawrence River Board of Control, regulates water flowing into the River from Cornwall, Ontario. The Moses-Saunders dam crosses the entire riverbed between Cornwall, Ontario, and Massena, New York, creating a complete barrier to the water's natural outflow. This dam is the last downstream construction crossing the River from one bank to the other. The object of the present public consultation is therefore an order modifying the 1956 order currently in force as well as the regulation plan for Lake Ontario and the St. Lawrence River.

A NEW ORDER OF APPROVAL FOR LAKE ONTARIO AND THE ST. LAWRENCE RIVER

In light of the evolution of interests and the variations observed (and to come) in the precipitation regime, in 2000, the Commission began a review process for the order in force, commissioning the International Lake Ontario and St. Lawrence River Study (completed in 2006) and consulting with the two federal governments on the application of new regulation criteria. The review continues in 2008 with comments from the public, the last step before the Commission makes a final decision. **Montréal finds it appropriate to revise the management plan taking into account the evolution of interests (environment, shoreline protection and recreational boating) tied to the management of water levels in the St. Lawrence River and Great Lakes.**

Having already expressed its position in September 2006 before the advisory committee of the International Lake Ontario and St. Lawrence River Study Board mandated by the Commission, **Montréal supports any water-level management plan that favours its water supply, the competitiveness of the Port of Montréal, maintenance of its biological diversity, and protection of the aquatic and riparian ecosystems. The chosen plan must contain measures to protect and safeguard against flooding.**

Aquatic environment-related issues listed by the various Montréal administrative units can be grouped into larger categories, allowing for the establishment of certain general principles. **Montréal advocates water management according to the following principles: protection of human and animal health; protection of the quality of the living environment; protection of property and infrastructures; promotion of economic activity; and harmonious development of water uses.**

The *International Lake Ontario and St. Lawrence River Study* proposed three regulation plans, known as A+, B+ and D+, for which environmental and economic performance indicators were estimated. The Commission then asked for other plans that might better protect the environment. Two more plans were developed: a variation of Plan D+, called Plan 2007, as well as a variation of Plan B+. The proposed new order includes Plan 2007. **Montréal would like the implementation of a management plan that has the least adverse impact on the environment, the economy and Montrealers' quality of life.**

Within the two years following the implementation of Plan 2007, the Commission will implement a variant of Plan B+ after reviewing "*the extent to which a monitoring program and mitigation measures have been implemented in the Lake Ontario—St. Lawrence River basin*" (proposed order, section G). However, we have not received any information describing the scope or the responsibility of the mitigation measures needed to counter the adverse effects of the new regulation plan. **Montréal insists that all mitigation measures be made known and set up before the implementation of the new regulation plan for the River's water levels.**

A process for deviations from the regulation plan is provided for to adjust the level of Lake Ontario in cases of extreme conditions (criteria 10 of the proposed order). However, there are no similar provisions to protect the River downstream from the Moses-Saunders dam. **Montréal requests that any new regulation plan for the River take into account and provide for the mitigation of impacts caused by the variation of River levels downstream from the Moses-Saunders dam, chiefly on the flood-prone areas and traffic in some sectors of the River. In addition,**

intervention protocols must be established and communicated to deal with certain emergency situations.

As indicated in the 2007 Annual Report of the International Joint Commission, several studies on issues likely to produce impacts on the River's water levels are currently underway. These include the *Great Lakes St. Lawrence Seaway Study*, carried out by several Canadian and United States departments and agencies, which looked at possible modifications to the St. Lawrence Seaway facilities. At the same time, the *International Upper Great Lakes Study* is examining the current plan for the regulation of outflows from Lake Superior, flows in St. Clair River and the effects on the levels of Lakes Michigan and Huron, up to the Niagara Falls. **Montréal deems it essential to align all the conclusions, studies and work underway on the entire Great Lakes, St. Lawrence Seaway and St. Lawrence River system so as to be able to evaluate the impacts of any changes to the regulation plans of the Great Lakes—St. Lawrence River system.**

In addition to a regulation plan for Lake Ontario and St. Lawrence River levels, the proposed order contains significant changes to the governance process, in particular by creating the International Lake Ontario—St. Lawrence River Board. Composed of ten members named by the Commission, the Board's duties will be to: 1) manage the regulation plan; 2) establish a monitoring and adaptive management committee; 3) communicate with the public; and 4) carry out other tasks for the Commission.

In situations of extremely high or low water supplies, the new management approach for the regulation plan stipulates that the Board may request the Commission's permission to deviate from plan flows after presenting an analysis of the situation

throughout the river system. Procedures for managing emergency deviations, discretionary deviations and “Criterion 10 deviations” are also proposed. Although it regularly functions in “deviation” mode, the regulation plan currently in force (1958-DD) offers several qualities, namely in terms of flexibility and adaptability. In addition, the Commission must make sure to name to the Board representatives who are capable of evaluating the consequences of the Board’s decisions on the fluvial section. Finally, as decreed by the *Déclaration des maires des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent dans la zone d’influence des Grands Lacs* (declaration by mayors of shoreline municipalities along the St. Lawrence River located in the stronghold of the Great Lakes), shoreline municipalities want to have their voices heard when issues related to the River affect their administrations. **Montréal recommends establishing a flexible governance mechanism that is accessible to local governments, as well as to the main users of the River in all sectors concerned, to ensure a prompt and effective response to variations.**

As for the Monitoring and Adaptive Management Committee, it would be composed of 6 to 12 managers drawn from governmental and nongovernmental organizations, whose role would be, among other things, to: 1) report to the public on the activities and results obtained; and 2) make recommendations to the Board, such as proposals to adjust the monitoring protocols, the models or the regulation plan. The Board will determine whether or not to submit these recommendations to the Commission. Because it does not receive any funding to carry out its monitoring activities, the Commission must rely on the financial support of federal, state and provincial governments, and possibly from some of the stakeholders concerned. While Montréal is prepared to offer its entire collaboration in order to provide information and establish relationships with the Commission, the Board and the Committee, **Montréal does not**

intend to finance the work of the Monitoring and Adaptive Management Committee proposed by the Board, nor any other regulation agency for River water levels.

CONCLUSION

Montréal recognizes the need to adapt the River's regulation plan to modern issues. Significant amounts of resources have been devoted to preparing, modelling and reflecting on a draft order and plan for regulating water levels in Lake Ontario and the River. However, given the small environmental gains announced and the lack of guarantees and details in the order text, Montréal is not able to state whether it supports or does not support the order and a specific regulation plan. **Despite all the information available, numerous questions remain unanswered, namely in terms of evaluating the impact of a new regulation plan on the environment, the economy and the Montréal population, the mitigation measures that will have to be implemented, the harmonious cohabitation of current and future users of the River, as well as the impact of the governance agencies proposed.**

Accordingly, and for all these reasons, **Montréal says yes to the review process underway but urges the International Joint Commission to provide clear answers to its concerns regarding the impacts of the various management plans on the fluvial section. Montréal hopes to participate in developing solutions to ensure that these important concerns are taken into account.**



Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 18 juin 2008

Résolution: CE08 1144

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le document intitulé « Mémoire de la Ville de Montréal présenté à la Commission mixte internationale dans le cadre des consultations publiques menées pour l'examen de l'ordonnance d'approbation pour le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

12.02 1084216002

/lt

Frank ZAMPINO

Président du comité exécutif

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 20 juin 2008